



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 06719

Numéro SIREN : 538 169 657

Nom ou dénomination : A.S.D.G. ARTISANS SERRURIERS DU GARON

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2017 sous le numéro de dépôt B2017/009726

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/009726**
n°de gestion : **2011B06719**
n°SIREN : **538 169 657 RCS Lyon**

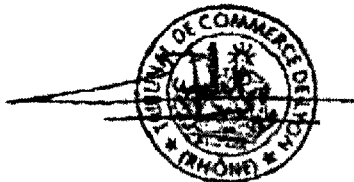
Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 06/04/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A.S.D.G. ARTISANS SERRURIERS DU GARON - Société par actions simplifiée
8 chemin de Chiradie Parc d'Activité des Aigais 69530 Brignais -FRANCE-

date de clôture : 31/08/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



4850769

Désignation de l'entreprise : SASU A.S.D.G. ARTISANS SERRURIERS DU GAR Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2

Adresse de l'entreprise 8 Chemin de Chiradie 69530 BRIGNAIS Durée de l'exercice précédent* 1 2

Numéro SIRET* 5 3 8 1 6 9 6 5 7 0 0 0 1 1

Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 10 8 2 0 1 6		N-1 13 10 8 2 0 1 5	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	27 325	AS	17 699	9 626	15 167
	Autres immobilisations corporelles	AT	23 133	AU	8 453	14 681	20 604
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	170	CV		170	170
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	750	BI		750	750
TOTAL (II)		BJ	51 379	BK	26 152	25 227	36 691
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	2 530	BM		2 530	1 800
	En cours de production de biens	BN	6 000	BO		6 000	5 000
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	61 609	BY		61 609	84 779
	Autres créances (3)	BZ	12 469	CA		12 469	10 091
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	22 702	CG		22 702	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			129
TOTAL (III)		CJ	105 310	CK		105 310	101 798
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	156 689	IA	26 152	130 537	138 490
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	750	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks		Créances			

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU A.S.D.G. ARTISANS SERRURIERS DU GAR

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :6...0.0.0.....)	DA	6 000	6 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	600	600	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	32 585	14 836	
	R..SULTAT DE L'EXERCICE (bÈnÈfice ou perte)	DI	18 809	17 750	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	20 376	39 185	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		11 905	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	42 908	32 397	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	20 521	25 560	
	Dettes fiscales et sociales	DY	27 938	29 434	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	18 794	8	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	110 162	99 305	
	Ecarts de conversion passif * (V)	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	130 537	138 490	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	{ Ecart de réévaluation libre	1D			
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	110 162	99 305	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		1 662	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CS

Désignation de l'entreprise :		SASU A.S.D.G. ARTISANS SERRURIERS DU GAR						Néant	*	
		Exercice N						Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC				
	Production vendue { biens* services*	FD	229 142	FE		FF	229 142	292 823		
		FG		FH		FI				
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	229 142	FK		FL	229 142	292 823		
	Production stockée*					FM	1 000	16 000		
	Production immobilisée*					FN				
	Subventions d'exploitation					FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP				
	Autres produits (1) (11)					FQ	40	72		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	230 182	276 895		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS				
	Variation de stock (marchandises)*					FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	77 796	106 416		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	730	168		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	49 081	43 299		
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	3 973	1 341		
	Salaires et traitements*					FY	80 128	68 893		
	Charges sociales (10)					FZ	23 505	24 001		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	8 212	9 779	
							GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD				
	Autres charges (12)					GE	638	2 291		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	242 603	256 189	
1 - R..SULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	12 421	20 706		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	3	3		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM				
	Différences positives de change					GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO				
Total des produits financiers (V)						GP	3	3		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	156	589		
	Différences négatives de change					GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT				
Total des charges financières (VI)						GU	156	589		
2 - R..SULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	153	586		
3 - R..SULTAT COURANT AVANT IMP' TS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	12 574	20 120		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SASU A.S.D.G. ARTISANS SERRURIERS DU GAR

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 600		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1 600		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	250		12
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	7 585		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 835		12
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	6 235		12
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			2 358
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	231 785		276 898
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	250 594		259 149
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	18 809		17 750
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
PENALITE		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
		250			
VNC		7 585			
CESSIONS IMMO				1 600	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 130 537.42 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 229 141.54 Euros et dégageant un déficit de 18 809.48- Euros .

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/09/2015 au 31/08/2016 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations relatives au CICE

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 3 890 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2015. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

L'utilisation du CICE dans l'entreprise

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Au titre de l'année civile écoulée, nous avons dégagé un crédit d'impôt de 3 890 €, que nous avons affecté principalement à des efforts en matière de :

ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

Description des efforts	Montant
- investissement :	
- recherche :	
- d'innovation :	
- formation :	
- recrutement :	3 890
- prospection de nouveaux marchés :	
- transition écologique et énergétique :	
- reconstitution des fonds de roulement :	
Total	3 890

Il n'a donc permis ni de financer une hausse de la part des bénéfices distribués, ni d'augmenter les rémunérations des dirigeants.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

Cf Dossier Fiscal

Etat des amortissements

Cf Dossier Fiscal

Etat des provisions

Cf Dossier Fiscal

Etat des échéances des créances et des dettes

Cf Dossier Fiscal

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

ANNEXE

Exercice du 01/09/2015 au 31/08/2016

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

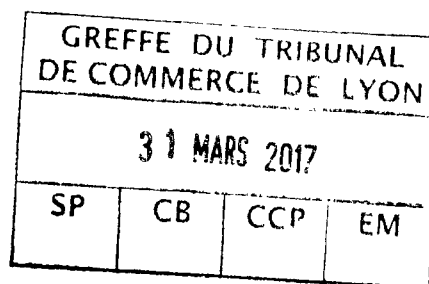
Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	23 952
Autres créances	2 574
Total	26 526

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	480
Dettes fiscales et sociales	3 664
Total	4 144

A.S.D.G ARTISANS SERRURIERS DU GARON
Société par Action Simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 8 Chemin de Chiradie - Parc d'activités des Aigais
69530 BRIGNAIS
538 169 657 RCS LYON

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 DECEMBRE 2016



L'an 2016,

Le 10 décembre,

A 14 heures,

Les associés de la société A.S.D.G ARTISANS SERRURIERS DU GARON, société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 8 Chemin de Chiradie - Parc d'activité des Aigais 69530 BRIGNAIS, sur convocation de la gérance.

Sont présents :
Monsieur SOFIEN LAFEHAL,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur SOFIEN LAFEHAL, gérant.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

CS

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 aout 2016 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 aout 2016,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

CS

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 aout 2016, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 aout 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 18 809.48 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	18 809.48 euros
---------------------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 13 775.63 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

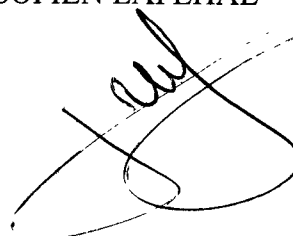
TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique fixe sa rémunération en qualité de Président à une somme mensuelle de 3500 euros, et ce sur douze mois, à compter du 1 septembre 2016

Il aura droit, en outre, à une rémunération proportionnelle calculée en fonction du chiffre d'affaires et/ou bénéfices.

Il pourra prétendre au remboursement sur justification de ses frais de représentation et de déplacement.

SOFIEN LAFEHAL



CS

A.S.D.G ARTISANS SERRURIERS DU GARON
Société par Action Simplifiée
au capital de 6 000 euros
Siège social : 8 Chemin de Chiradie - Parc d'activités des Aigais
69530 BRIGNAIS
538 169 657 RCS LYON

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 DECEMBRE 2016

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 aout 2016

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 18 809.48 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice	18 809.48 euros
---------------------	-----------------

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 13 775.63 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 décembre 2016

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

